Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_064-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-064

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 18 juin 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

M. Patrick LAMOUR donne pouvoir à M. Quentin LE GAILLARD jusqu'à son arrivée
Mme Tiphaine MAREC donne pouvoir à M. Nils GUILLOU
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Eléna PATY
Mme Julie DUPUY donne pouvoir à Mikhaël POMMIER
Mme Marion ROSARIO donne pouvoir à M. Thomas LE BON

Secrétaire de séance : Mme Ludivine CRUAU
Nombre de conseillers : 35 en exercice, 29 présents, 35 votants.
PV séances précédentes : Les procès-verbaux des séances des 28 mai 2026 et 5 juin 2026 ont été adoptés par 35 voix POUR
Publication par voie d'affichage du 26 juin au 26 août 2026

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION, LA VILLE DE CONCARNEAU ET LA VILLE DE TREGUNC – PRESTATIONS DE BLANCHISSERIE

M. François LE TOLLEC, Adjoint au Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes ;
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
Considérant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;
Considérant que la convention constitutive du groupement définit les règles de fonctionnement du groupement et précise les missions confiées au coordonnateur ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les prestations de blanchisserie.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_064-DE

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre Concarneau Cornouaille Agglomération, la Ville de Concarneau et la Ville de Trégunc doivent être retranscrites dans une convention validée par les assemblées délibérantes des 3 entités concernées, avant le lancement de la consultation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre Concarneau Cornouaille Agglomération, la Ville de Concarneau et la Ville de Trégunc pour les prestations de blanchisserie ;
- Approuve la convention constitutive de groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- Prend acte que Concarneau Cornouaille Agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Concarneau, le 29 juin 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Quentin LE GAILLARD
Date : 30/06/2026
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU